

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 36 (1900)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

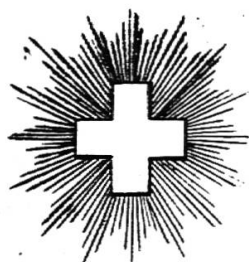
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVI^{me} ANNÉE

N^o 6.



LAUSANNE

10 février 1900

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Une œuvre de géants. — Préparation professionnelle des maîtres secondaires. — Une expérience de pédologie. — Chronique scolaire : Confédération suisse, Neuchâtel, Jura bernois, Vaud. — Variétés. — Partie pratique : La grammaire à l'école primaire. — Leçon de choses : La vue. Composition. — Dictées. — Récitation. — Gymnastique. — Comptabilité.*

UNE ŒUVRE DE GÉANTS

Une œuvre de géants, mais de géants qui pensent et que n'effrayent point les monceaux de livres à remuer ou de documents à déchiffrer, telle est la tâche entreprise par la Société pour l'histoire de l'éducation et de l'enseignement en Allemagne.

Cette Société, fondée en 1890 par M. Karl Kehrbach, a déjà publié sous le titre de *Monumenta Germanicæ Pædagogica* (qui sont à l'histoire de l'éducation ce que sont les *Monumenta Germanicæ Historica* à l'histoire politique) 17 gros volumes contenant des études de tout premier ordre pour l'histoire de la pédagogie. C'est une collection sans équivalent et sans précédent dans d'autres pays.

Un deuxième groupe de publications a nom *Mitteilungen* (déjà 7 volumes de 350 pages), complément aux *Monumenta*. Un troisième groupe intitulé *Texte und Forschungen* est comme un moyen terme entre les deux précédents et comprend les publications que leur étendue ne permettait pas d'y introduire. Une quatrième série de publications réunit celles qui sont faites par les groupes locaux, aujourd'hui déjà au nombre de quatorze.

Quand les recherches sont fructueuses et suffisantes, la société les publie ; c'est ainsi qu'ont déjà vu le jour le *Bayern-Heft* et l'*Austria-Heft*.

Enfin, il existe un cinquième groupe de publications, c'est la *Bibliographie générale de l'éducation et de l'enseignement en Allemagne et dans les pays de langue allemande*¹. Nous en avons le premier volume sous les yeux. Il ne compte pas moins de 1244 pages grand format. Ce n'est pas une simple liste d'ouvrages, une

¹ *Das gesammte Erziehungs- und Unterrichtswesen in den Landern deutscher Zunge, bibliographisches Verzeichnis und Inhaltsangabe der Bücher, Aufsätze, und behördlichen Verordnungen zur deutschen Erziehungs- und Unterrichtswissenschaft.* — Berlin, 1896.

table des matières scolaires parues dans l'année 1896. Chaque titre est suivi d'un résumé succinct des matières traitées dans l'ouvrage ou le document en question. En quelques lignes sobres, l'auteur excelle à condenser toute la « substantifique mœlle » de l'ouvrage. Souvent, on y trouve des citations caractéristiques, de sorte qu'il est facile au lecteur de s'orienter dans le dédale de la littérature allemande et de savoir quelle est l'importance de telle ou telle publication, de telle ou telle ordonnance, de tel ou tel document. Celui qui, dans l'avenir, voudra suivre le mouvement pédagogique chez nos voisins pourra difficilement se passer de cette œuvre bibliographique de première importance.

Pour mener à bien cette œuvre colossale, la Société s'est adressée aux éditeurs, aux libraires, aux commissions scolaires, aux chercheurs autrefois isolés, mais qu'elle a réunis maintenant en une vaste association, qui s'étend sur tous les territoires où la langue allemande est parlée.

On se fera une idée du travail que nécessite une entreprise de ce genre, quand on saura que dans les cours de *la première année*, la Société fit usage de 9000 prospectus, de 28,200 circulaires, de 15,950 cartes postales et de 70,000 autres imprimés. En cette première année, 3000 livres, 3000 écrits divers et 4500 circulaires administratives furent examinés.

Voilà le travail de Bénédictins, de patience et d'érudition entrepris par la « *Gesellschaft für deutsche Erziehungs- und Schulgeschichte* ».

La Société pour l'histoire de l'éducation étend son action, avon-nous dit, à tous les pays de langue allemande. La Suisse allemande est donc comprise dans son réseau d'informations. Il n'en est pas de même de la Suisse romande.

N'y aurait-il pas, en dehors de toute considération de langue, un intérêt majeur à ce que la Suisse entreprît la même œuvre ? Nos expositions scolaires permanentes, au nombre de cinq aujourd'hui, rendent déjà de précieux services ; mais leurs efforts sont isolés et leur action ne dépasse guère les limites du canton où le musée pédagogique a son siège. Ne pourrions-nous pas, nous aussi, avec l'appui de la Confédération, des cantons, des communes et des particuliers, centraliser les recherches auxquelles se livrent et se sont livrés depuis des siècles, dans nos villes et dans nos campagnes, les silencieux explorateurs d'un passé pédagogique riche entre tous ? On a dit, non sans quelque raison, il y a près d'un siècle, que « l'Helvétie est le temple de l'éducation ». Nul pays, en effet, n'offre au même degré, proportionnellement à son territoire et au chiffre de sa population, une telle profusion de documents relatifs à l'histoire de l'éducation. Nulle part, grâce à nos vingt-cinq législations scolaires, on ne retrouve une telle diversité d'expériences pédagogiques. Cette masse inépuisable de matériaux, la plupart inexplorés, ne gagnerait-elle pas à être mise à jour ?

Le Département fédéral de l'Intérieur a publié et publie encore dans le domaine scolaire, des travaux d'une très grande importance.

La *Statistique scolaire suisse*, entre autres, qu'elle établit à grands frais rend, sans contredit, des services précieux à quelques initiés. D'un maniement difficile, compliquée, touffue et bien aride, elle reste une œuvre d'une utilité problématique pour le grand public et même pour l'immense majorité des maîtres.

Il n'en serait pas de même si nous songions à réunir dans une collection aussi complète que possible, par un travail critique, historique et scientifique, les matériaux épars dans nos archives, bibliothèques et expositions scolaires. Les ordonnances scolaires de l'Etat, des Eglises, des communes, des sociétés ou des personnes privées, les livres scolaires autrefois en usage, les biographies, cahiers, représentations et discours scolaires, les notices, chroniques, lettres ou inscriptions qui, de près ou de loin, touchent aux choses de l'éducation ou de l'enseignement figureraient dans cette vaste publication qui serait une véritable *encyclopédie de l'Ecole suisse*¹.

FRANÇOIS GUEX.

¹ Les *Mitteilungen* viennent précisément de publier leur neuvième volume, qui contient, sous le titre de *Helvetia-Heft*, une série de travaux scientifiques envoyés par le *Groupe suisse*. On y trouve : *Les ordonnances des écoles de l'abbaye de Zurich au moyen âge*, par J. Brunner, *Deux lettres d'étudiants au XVI^e siècle*, par R. Lang ; *La vie monacale des étudiants bernois vers le milieu du XVII^e siècle*, par Haag ; *De la situation sociale et matérielle du corps enseignant suisse au XV^e et XVI^e siècles*. A la fin de l'année 1900 paraîtra un second *Helvetia-Heft* qui donnera : *Un règlement scolaire bernois de 1546*, par Flury et le *Règlement de l'école allemande des carmes déchaussés, à Bâle, en 1597*.

L'*Helvetia-Heft* sera acquis par l'Exposition scolaire permanente de Lausanne où il pourra être consulté.

PRÉPARATION PROFESSIONNELLE DES MAÎTRES SECONDAIRES

Notre collègue, M. Charles Amaudruz, maître secondaire à Aigle, a passé l'année dernière un semestre à Jéna pour y étudier en particulier l'organisation du séminaire pédagogique annexé à l'Université. Nous extrayons de son rapport adressé à M. le Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud les lignes suivantes :

Je saisis l'occasion qui m'est offerte, M. le Conseiller d'Etat, pour attirer votre attention sur le « *Praktikum* », tel qu'il est en vigueur à « l'Ecole du Séminaire pédagogique » attaché à l'Université de Jéna, ainsi qu'au Gymnase de cette ville.

Le « *Praktikum* » est une leçon donnée par les maîtres de l'établissement, à tour de rôle, en présence des collègues, du directeur, de membres des autorités scolaires ou d'autres personnes qui s'intéressent à la bonne marche des écoles et à leur progrès. On prend généralement dans ce but la première leçon d'une matinée, une fois par semaine. Pas n'est besoin pour le maître d'une préparation spéciale ; il donne sa leçon comme ses leçons ordinaires, afin qu'elle soit bien l'image de son enseignement, autrement le but pratique et utile du « *Praktikum* » serait manqué.

Un de nos collègues est chargé de la critique. Cette dernière est lue en conférence, ce qui donne lieu à des discussions nourries et très instructives pour les jeunes qui cherchent leur chemin et qui veulent faire leur profit de l'expérience des collègues plus âgés.

Bien souvent j'ai pensé à l'utilité d'une semblable institution pour nos établissements d'instruction secondaire, et son introduction me paraît pouvoir se faire

sans grandes difficultés. Nous nous méfions des théories, les mots « système et méthode » font peur à nombre de membres du corps enseignant, preuve en soit la discussion qui s'est élevée à Avenches lors de la réunion des maîtres secondaires; or l'introduction du « Praktikum », auquel on pourrait donner un nom plus welche et moins savant, serait, à mon avis, un acheminement vers l'unité de la méthode d'enseignement dans nos établissements scolaires ¹.

Nos collègues de l'école primaire entrent dans l'enseignement avec des données précises; ils ont donné des leçons à l'école d'application, où ils ont vu des maîtres expérimentés à l'œuvre. En est-il de même pour les maîtres secondaires? Absolument pas. Les jeunes maîtres tâtonnent, au grand détriment de leurs élèves. Les uns, le plus grand nombre, après avoir cherché leur chemin pendant plusieurs années et avoir essuyé mainte déception, finissent par le trouver; les autres, engagés dans une fausse voie, amenés par les circonstances de la vie à s'occuper de maintes questions étrangères à l'école, n'arrivent jamais à un résultat sérieux. J'ai la persuasion que le « Praktikum » remédierait à cet état de choses fâcheux. Les maîtres secondaires apprendraient à connaître mutuellement leur méthode d'enseigner, pour le bien et la bonne marche de leurs établissements respectifs.

Qui de nous, maîtres secondaires, n'a pas entendu critiquer l'enseignement de l'un de nos collègues et était incapable de prendre sa défense en connaissance de cause, n'ayant jamais vu ce collègue à l'œuvre!

Je le répète, M. le Conseiller, c'est avec une conviction intime que je me permets d'attirer votre attention sur cette innovation dont nous tirerions grand profit.

C. AMAUDRUZ.

UNE EXPÉRIENCE DE PÉDOLOGIE

Afin de rendre les comparaisons possibles, ramenons les punitions indiquées à un nombre uniforme de 100 élèves pour chaque classe d'âge. Nous pouvons dresser le tableau suivant:

Pour 100 élèves de chaque classe d'âge.

7 ans	124	punitions.
8 »	133	»
9 »	158	»
10 »	166	»
11 »	172	»
12 »	171	»
13 »	142	»
14 »	142	»
15 »	125	»

L'augmentation est constante jusqu'à 11 ans; de 12 à 15, il y a diminution. L'enfant de 7 ans, très impressionnable est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, naïvement sévère; il l'est sans s'en rendre bien compte lui-même; il désire punir, mais bonnement, sans phrases, sans explications; aussi une seule punition lui suffit-elle amplement: retenue, réprimandes, fouet, etc. De 8 à 11 ans, les caractères s'affirment avec plus de précision. Les enfants de cet âge peuvent se diviser en deux groupes: les uns sont enclins à pardonner, ils cherchent à atténuer la faute, à trouver une explication plausible rendant moins grave le délit commis; les autres,

¹ Voir, pour plus de détails sur cette question, *L'Education professionnelle des candidats à l'enseignement secondaire*. Rapport présenté à l'assemblée générale de la Société vaudoise des maîtres secondaires en 1892, par François Guex. Lausanne, imprimerie Viret-Genton, 1892.

en revanche, accentuent la nécessité de la répression ; ils s'ingénient à accumuler punitions sur punitions. A 15 ans, il existe une baisse dans le nombre des punitions ; l'enfant entre dans une autre période de la vie : l'adolescence.

En dressant le tableau précédent par sexes, nous arrivons aux résultats suivants :

Sur 100 élèves de chaque classe d'âge.

	GARÇONS		FILLES	
7 ans	136	punitions	119	punitions
8 »	154	»	122	»
9 »	171	»	145	»
10 »	169	»	163	»
11 »	184	»	162	»
12 »	173	»	170	»
13 »	149	»	137	»
14 »	138	»	146	»
15 »	133	»	115	»

Les résultats généraux de ce tableau confirment ceux du précédent ; de 7 à 11 ans pour les garçons, de 7 à 12 pour les filles, le nombre des punitions ne cesse d'augmenter, sauf une baisse insignifiante à 10 ans pour les garçons et à 11 ans pour les filles. A âge égal, les garçons, à part une exception (14 ans), sont plus sévères que les filles.

Le tableau suivant, dans lequel nous indiquons le nombre de punitions par âges et par sexes, résumera ce premier point.

Nombre de punitions par âges et par sexes.

Ages	GARÇONS								FILLES									
	1 pun.	2	3	4	5	6	7	8	Total	1 pun.	2	3	4	5	6	7	8	Total
7 ans	8	2	1	—	—	—	—	—	11	21	4	1	—	—	—	—	—	26
8 »	24	22	3	—	—	—	—	—	49	59	19	5	—	—	—	—	—	83
9 »	74	49	17	6	1	—	—	—	147	65	50	11	—	—	—	—	—	126
10 »	83	80	26	8	1	1	—	—	199	99	72	20	3	—	—	1	1	196
11 »	74	69	35	12	—	2	—	—	192	89	76	35	7	4	2	—	—	213
12 »	62	79	25	11	3	1	—	—	181	85	80	39	4	1	3	1	—	213
13 »	68	73	18	7	—	—	—	—	166	88	82	20	2	1	—	—	—	193
14 »	60	51	15	1	1	—	—	—	128	72	56	18	4	1	—	—	—	151
15 »	17	19	2	1	—	—	—	—	39	16	12	1	1	—	—	—	—	30
Tot.	470	888	426	184	30	24		1112	594	902	450	84	35	30	14	8	1231	

2022 punitions

2117 punitions

(A suivre.)

C. KNAPP.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Confédération suisse. — Nous venons de recevoir le compte rendu du XIX^{me} congrès scolaire suisse, qui a tenu ses assises à Berne du 8 au 10 octobre écoulé. C'est tout un beau volume de 252 pages, qui contient les rapports et les délibérations sur les deux principales questions mises à l'étude, ainsi que sur les travaux des sept sous-sections. La Suisse romande y est représentée par deux contributions importantes : le consciencieux et remarquable rapport de MM. Grandchamp et Jayet, présenté à la *Société suisse des maîtres d'Ecoles nor-*

males: *L'enseignement des travaux manuels dans les Ecoles normales* (p. 164-178), et celui de M. R. Herod, sur *la préparation du personnel enseignant à la lutte contre l'alcoolisme*.

Le cadre de notre journal ne nous permet pas d'analyser ici ce volumineux rapport. Nous renvoyons les intéressés aux études de MM. Balsiger, sur *les moyens d'enseignement intuitif*, Caminada, sur *la méthode d'enseignement des langues vivantes*, Weckerle, sur *l'évolution du principe de l'intuition*, de Pestalozzi à Frœbel, Weingart, sur *l'enseignement professionnel*, Fisler, sur *l'organisation des classes pour enfants anormaux ou arriérés*.

Nous avons déjà dit (*Educateur*, 1899, n° 43) ce que nous pensons de l'excellent travail de M^{lle} Schärer sur *l'enseignement complémentaire pour les jeunes filles*.

A propos de ce compte rendu, la *Schweiz. Lehrerzeitung* se demande si, à la lecture de ce document, l'*Educateur* ne sera pas guéri de son « etwas mesquinen (sic) Anwandlung » qui lui avait fait remporter de la ville fédérale une impression très mélangée.

Nous tenons à détromper notre confrère et à l'assurer que notre opinion n'a pas changé.

Nous avons dit que la profusion des travaux présentés et la hâte avec laquelle il fallait traiter ces sujets dans les sections, pour qui voulait assister aux assemblées générales, n'étaient pas faites pour scruter les questions et motiver des décisions prises parfois au pied levé.

En outre, avec beaucoup d'autres congressistes, nous avons émis des doutes sur l'opportunité qu'il y avait à discuter en ce moment la question des subventions fédérales à l'école primaire, *question sur laquelle, d'ailleurs, nous sommes, et depuis longtemps, en principe d'accord*.

Au surplus nous n'étions pas seul de cet avis. Cette opinion était partagée par un grand nombre de participants au Congrès, même de la Suisse allemande et, au lendemain du jubilé, par la presse politique de la Suisse romande tout entière.

Entre collègues et confrères, on se doit la vérité. Cela ne nous empêche pas de reconnaître que le Congrès de Berne a été une belle et imposante manifestation du corps enseignant de la Suisse allemande.

NEUCHÂTEL. — **Examens d'apprentis.** Les professions qui ont fait en 1899 l'objet d'un examen professionnel sont au nombre de 43, et les apprentis, inscrits pour le subir, au nombre de 290, dont 134 Neuchâtelois, 134 Suisses d'autres cantons et 22 étrangers. Il y a eu 231 diplômes décernés; 25 apprentis ont échoué et 34 étaient absents au moment de l'examen.

— Relevons encore parmi les dispositions du **projet de loi** sur l'instruction publique les points suivants, *que saluent comme autant de progrès tous les amis de l'école*:

Nul ne peut remplir une fonction permanente dans l'enseignement public s'il n'est âgé d'au moins vingt ans.

« *Les examens annuels des classes sont supprimés et remplacés par un contrôle périodique des inspecteurs. Le rapport dit que tout le monde est d'avis que les résultats de ces examens ne fournissent aucune donnée sûre et que la période qui y prépare est plutôt nuisible aux élèves.* » Enfin! Il y a dix ans que nous disions ces choses en ce qui concernait les examens promoteurs des établissements secondaires vaudois. Ces idées ont fait leur chemin. Ce que nous avons demandé et obtenu pour l'enseignement secondaire, on le réclame aujourd'hui, et avec raison, pour l'école primaire.

« *Aucune classe primaire ne peut recevoir plus de quarante élèves.* »

Au terme de leur huitième année de fréquentation des écoles, les élèves passent un examen obligatoire de sortie. En cas de succès, ils obtiennent un certificat d'études. Ceux qui échouent à ces examens ou ceux qui ont eu au minimum

500 absences pendant la période de leur vie scolaire doivent fréquenter l'école une année de plus.

Interdiction absolue des châtimens corporels.

Sont admis à l'école secondaire inférieure : tous les élèves qui ont suivi régulièrement et avec succès les six premiers degrés de l'école primaire et sont porteurs du certificat d'études.

Les gymnases communaux — et non plus comme aujourd'hui une école secondaire quelconque — auraient seuls le droit de préparer des élèves à l'examen définitif pour le brevet primaire ; mais ils devraient alors posséder un programme comportant quatre années d'enseignement pédagogique proprement dit, avec école d'application et atelier de travaux manuels. Maximum de trente élèves par classe.

Les brevets de capacité pour l'enseignement secondaire se délivrent à la suite d'examens spéciaux. Toutefois, sauf dans certains cas exceptionnels dont le département est juge, les candidats aux brevets généraux doivent justifier qu'ils ont fréquenté pendant deux semestres un établissement d'instruction supérieure, école polytechnique ou université.

Passant aux établissements cantonaux d'instruction secondaire supérieure, le projet réorganise et transforme du tout au tout l'École normale cantonale. *L'enseignement pédagogique, qui comprend actuellement deux années d'études, est porté à quatre années, aussi bien pour la section des jeunes filles que pour celle des jeunes gens.* En outre, une école d'application, comprenant des classes de tous les degrés, est rattachée à l'établissement, ainsi qu'un atelier de travaux manuels. Pour être admis à l'école normale, il faut être porteur d'un certificat de sortie de l'enseignement secondaire supérieur, ou subir un examen d'entrée

JURA BERNOIS. Jurassiens à l'étranger. — Le tsar Nicolas II a conféré à M. Jaquat, de Berlincourt, professeur à Varsovie, l'ordre de Stanislas, 2^me classe. Comme directeur du Home suisse à Varsovie, M. Jaquat a rendu de nombreux et bons services aux nombreux Suisses placés en Pologne en qualité de précepteurs, de gouvernantes ou de bonnes, etc.

Synode libre de Delémont. — Il s'est réuni le 27 janvier, à Delémont, sous la présidence de M. Eugène Péquegnat, directeur de l'école secondaire. Après l'exécution de quelques chœurs dirigés par M. Cerf, instituteur à Courtételle, MM. Metthez et Crétin, de Soulce, présentent un mémoire sur l'infériorité du Jura bernois dans les examens de recrues. Parmi les remèdes préconisés, citons la répression sévère des absences pour arriver à une meilleure fréquentation de l'école ; le développement de l'école complémentaire ; la gratuité du matériel scolaire ; le rétablissement de la scolarité de neuf ans ; la lutte contre l'alcoolisme ; la création de bibliothèques scolaires. « Le plus petit hameau a son débit de boissons, dit M. Metthez, pourquoi n'aurait-il pas sa bibliothèque ? » Ce rapport a donné lieu à une discussion animée à laquelle ont pris part MM. Nussbaumer, Billieux, Péquegnat et le soussigné.

M. Mouche, instituteur à Courtételle, rend compte ensuite d'une enquête faite sur les logements d'instituteurs et les prestations en nature des communes. Les logements seraient insuffisants, à Courfayve, Montsevelier et Courcelon. A Develier et Vicques l'eau à haute pression devrait être amenée sur l'évier. A Montsevelier et Courfayve, les 18 ares de terrain sont trop éloignés de la maison d'école ; à Soulce, l'indemnité de 15 fr. paraît insuffisante.

Les membres du Comité actuel ne faisant pas partie de la Société des instituteurs, il y aurait lieu de réviser les statuts du Synode libre. Mais on décide de renvoyer cette révision à plus tard. On pourrait, en effet, développer la Société pédagogique jurassienne et la constituer sur des bases plus modernes. Avec une cotisation de 2 fr. 50 par trimestre, l'instituteur ou l'institutrice payerait :

- a) 5 francs pour l'abonnement à l'*Educateur* ;
- b) 1 franc à la Caisse du Synode ;

- c) 50 centimes à la Caisse centrale jurassienne ;
- d) 1 franc à la Bibliothèque du corps enseignant du district ;
- e) 2 fr. 50 à la Caisse de secours (malades, invalides, veuves, orphelins) et de prêtres.

Les membres du corps enseignant qui ne s'abonneraient pas à l'*Educateur* obtiendraient une réduction de 1 franc par trimestre : toutefois la Caisse centrale payerait leur cotisation à la Société pédagogique romande. Un règlement analogue à celui qui avait été élaboré par M. Paul Mercerat, et adopté par le Synode du cercle de Courtelary, servirait à protéger le corps enseignant contre les non-réélections injustifiées.

M. *Etienne*, professeur au progymnase, présente un rapport spirituel sur la marche de la Bibliothèque des instituteurs du district. Le bibliothécaire a trois sortes d'ennemis : ceux qui empruntent des livres et ne les rendent pas ; les indifférents qui ne lisent jamais ; un lecteur intrépide qui réclame toujours du neuf. Pour sortir le bibliothécaire d'embarras, on décide : 1^o de prendre en rembours sur les abonnés peu scrupuleux le prix des livres qu'ils retiennent indûment ; 2^o de faire imprimer le catalogue de la bibliothèque et d'en envoyer un exemplaire à chaque instituteur ; 3^o de consacrer une somme de 50 fr. à l'achat d'ouvrages nouveaux. La Bibliothèque compte 171 volumes.

La prochaine réunion du Synode aura lieu à Undervelier.

Examens du brevet primaire. — Ils auront lieu à Porrentruy les 15, 16 et 17 mars pour les épreuves écrites et les 6 et 7 avril pour les épreuves orales. Outre les élèves de l'Ecole normale des instituteurs, il y a déjà 17 jeunes filles des écoles secondaires qui se sont fait inscrire. Les examens d'admission à l'Ecole normale de Porrentruy sont fixés au 5 avril. H. GOBAT.

VAUD. — Aides de douane et instituteurs. — Un concours est ouvert pour les places d'aides de douane qui pourront devenir vacantes cette année et pour celles qui seront créées. On exige des postulants une bonne instruction secondaire et la connaissance des deux langues nationales. La nomination aura lieu d'abord à l'essai pour six mois avec un traitement mensuel de 140 fr. Définitivement nommé, l'aide de douane de seconde classe touche un traitement de 2000 fr. (*minimum*) à 2500 fr. (*maximum*). Ajoutons qu'avec de la persévérance, du travail et de la bonne conduite, l'aide de douane pourra arriver en première classe avec une allocation bien supérieure.

Le traitement minimum du régent vaudois (plus appartement et jardin) fait triste figure à côté de celui des employés fédéraux. Comment s'étonner que les jeunes Vaudois fassent si peu de cas de notre profession et que les membres du corps enseignant primaire désirent vivement une amélioration de leur sort ! Que l'on compare ! E. S.

VARIÉTÉS

Esprit allemand. — Ce qu'on entendra dans un avenir prochain :

— Dites un peu, monsieur Michel, pourquoi donc votre fils ne suit-il pas les cours de l'Université ?

— Ah ! je vais vous dire, monsieur Schulze, c'est que nous ne sommes pas riches et que nous avons déjà nos cinq filles qui y étudient !

Le verbe battre. — Le chef de l'Etat *bat monnaie* ; le général *bat l'ennemi* ; le laboureur *bat le blé* ; le forgeron *bat le fer* (quand il est chaud) ; le bohème *bat le pavé* ou *la semelle* ; le tambour *bat le rappel*, *la générale*, *la charge* ou *la retraite* ; le chef d'orchestre *bat la mesure* ; les assistants *battent des mains* ; la chambrière *bat les tapis* ; la laitière *bat le beurre* ; mon voisin *me bat froid*, et du reste, je *m'en bats l'œil*. Je m'arrête, car on dirait que je *bats la campagne* ou que ma montre *bat la breloque*.

PARTIE PRATIQUE

La grammaire à l'école primaire¹.

Avez-vous jamais assisté à un congrès de grammairiens ? Non, ni moi non plus et je ne souhaite pas qu'un jour on me délivre une carte d'entrée à leur docte assemblée. Ils sont avec notre langue comme les puissances européennes avec les colonies : jamais d'accord. Les uns sont empiriques ; d'autres adorent la grammaire historique ; les uns ne trouvent de salut que dans la réglomanie ; d'autres préconisent l'anarchie ; puis il y a les réformistes, puis par dessus tout l'Académie sage et prudente qui, comme un juge de paix, cherche à concilier tout son monde, à moins qu'elle ne donne occasion de chicane.

Comme celui de l'instruction civique, l'enseignement de la grammaire est aride. L'un et l'autre cherchent à initier l'enfant à des notions, à des règles qui sont souvent au-dessus de sa portée. Il y a cependant cette différence toute en faveur de la grammaire que l'enfant a fréquemment l'occasion d'en appliquer les règles d'une façon plus ou moins consciente, tandis que l'instruction civique lui présente des notions qu'il ne pourra guère s'assimiler qu'après sa sortie de l'école.

Mais enseigner la grammaire d'après la plupart des manuels en usage n'en constitue pas moins une tâche ingrate. Ils sont trop compliqués, contiennent trop de choses, non pas en fait d'exercices oraux ou écrits, mais en matière de règles. Il faudrait renverser le contenu des pages : mettre les exercices au haut et ne laisser au bas de la page qu'une ou deux lignes pour les règles découlant des exemples examinés. Et encore faudrait-il s'en tenir aux règles principales, à celles dont l'application se présente à chaque instant. Il est regrettable que la Suisse romande, le canton de Vaud en particulier, soit encore tributaire de l'étranger pour cette partie de l'enseignement de la langue.

Toutes les questions de grammaire doivent être traitées simplement. Il ne faut pas les creuser trop ; étaler son érudition ne profite pas aux élèves ; vouloir passer en revue tous les cas possibles d'étymologie, de dérivation, de composés, d'accord, c'est jeter aux oreilles enfantines comme qui dirait des formules algébriques ou des textes kalmouks ou sanscrits. Et cependant il est des maîtres et des professeurs qui prennent plaisir à argutier sur toutes les vétilles orthographiques ou étymologiques, et sur les variations de l'orthographe. Que peut-il rester dans la cervelle d'un enfant — ou même d'un adulte — de toutes ces savantes dissertations ? Autant que de farine dans un sac percé.

Je ne crains pas de dire que quiconque entend de cette façon l'enseignement de la grammaire fait fausse route. L'audition d'un semblable cours a généralement pour effet d'inspirer le dégoût des études grammaticales.

On dit que la grammaire est l'ensemble des règles qu'il faut suivre pour bien écrire et bien parler le français ; d'accord. Mais remarquez une chose : le petit enfant apprend peu à peu à parler par imitation. S'il est bien dirigé, s'il entend de bon langage, il parviendra à parler correctement sa langue maternelle. Et pourtant cette précision d'expression n'aura pas été obtenue à coups de règles grammaticales. Si la langue s'apprend ainsi par imitation et par direction dans le jeune âge, pourquoi n'en serait-il pas ainsi à partir de huit ou neuf ans ? Au surplus, considérez comment l'enfant parvient à lire : il n'apprend pas *par cœur* les lois de la phonétique ; il les ignore même, il les ignorera toujours, à moins que, à l'âge de raison, il ne lui prenne envie d'étudier cette partie de la linguistique. Et pourtant l'enfant apprend à lire.

Il est certain qu'il n'arrive pas sans avoir eu un guide. Ce guide ne doit pas être un manuel de grammaire, mais le maître qui sait bien parler et bien lire et

¹ Cet article n'a nullement été inspiré par ceux de MM. Henchoz, Barbier, C. M., et E. Briod ; la Rédaction l'avait en portefeuille avant l'ouverture du débat et fait d'ailleurs ses réserves sur certaines idées émises par notre collaborateur.

qui conduira l'enfant sans que celui-ci s'en doute, qui lui donnera la pilule dans un gros bonbon, à toute bonne occasion, et encore cette pilule doit-elle être de petite dimension.

Je prétends donc qu'un enfant peut arriver à écrire et à parler convenablement sa langue maternelle sans qu'il obtienne cet heureux privilège de dame Grammaire. D'ailleurs, cette étude abstraite lui répugne ; bien rares sont les élèves qui, malgré le meilleur enseignement, ont un semblant d'affection pour cette branche du programme scolaire¹. Peu parviennent à en posséder les règles parfaitement et un plus petit nombre encore en savent faire une rigoureuse application. Le plus grand nombre, par conséquent, profite peu ou pas de l'enseignement : il y a de ce chef beaucoup d'heures perdues.

Puisqu'il reste si peu dans le cerveau de l'enfant des leçons de grammaire, il importe que ce peu soit l'essentiel. Il ne faut donc enseigner que les règles principales, celles dont l'application est courante et laisser de côté, pour les savants qui ont le temps d'utiliser le microscope grammatical, les mille et une futilités gourmandes, qui distraient un instant l'esprit, le torturent parfois pour ne pas dire toujours et qui, vingt-quatre heures plus tard, n'y laissent aucune trace profitable. Au contraire, ainsi que le dit le *Réformiste*, qui préconise la simplification orthographique, « la superstition orthographique, qui nous fait accepter comme raisonnables les milliers de capricieuses exceptions et absurdités de l'orthographe académique, porte dans les esprits la plus grande confusion ».

« On combat la logique, la raison, au profit de l'aveugle et inconsciente routine ; et, au lieu de la développer, on étouffe ainsi l'intelligence des enfants : on fait perdre à ceux-ci un temps précieux à apprendre des choses inutiles, à graver dans leur mémoire les milliers de stupides conventions et de règles arbitraires qui, après avoir battu en brèche toutes les saines suggestions de leur raison, portent pour toujours les ténèbres dans leur esprit. »

Une inutilité flagrante est aussi la surabondance de la terminologie grammaticale : il n'est pas une nuance, tant petite soit-elle, qui n'ait une appellation dans l'analyse ; il faut être mandarin pour pouvoir disséquer une phrase à la satisfaction complète des grammairiens. Ajoutez que chaque grammairien a sa terminologie propre et admettez que nous ne pouvons pas forcer nos élèves à englober dans leur petite cervelle toutes ces superbes et superflues chinoïseries.

La terminologie grammaticale doit être réduite au strict nécessaire. Du reste, quand l'enfant parle ou écrit, il ne cherche pas dans sa mémoire à quelle espèce de mots appartient celui dont il va se servir ; il ne se rappellera pas, à l'instant précis, quelle règle régit tel accord. Il parle et il écrit plutôt par imitation que par application d'une règle. L'ordre que l'on veut imposer à l'esprit enfantin en y coulant d'arides classifications ne servira de rien.

Non, les règles essentielles, celles qui supportent le moins de variations, seront découvertes par les élèves dirigés par le maître, dans l'esprit duquel doit régner l'ordre, la précision et qui connaît parfaitement le but à atteindre.

On dit aussi que la grammaire exerce la raison. Les mathématiques, oui ; la raison se développe harmonieusement par des chemins précis, où elle peut juger toujours sainement sans que d'absurdes exceptions viennent la dérouter. Ici, l'on peut parler de règles. Mais la grammaire n'offre pas de routes si sûres : à tout instant, se présentent des chemins de traverse où vous vous perdez, des passages étroits et difficiles, où l'on n'avance qu'avec peine, en risquant de faire des faux pas. Et cela formerait le jugement ! Autant dire que la vision continuelle de lignes courbes de toutes sortes apprend à tracer des lignes droites ! Je ne prétends cependant pas qu'aucune portion de la grammaire ne puisse développer le raisonnement : l'étude, la discussion et l'application des règles principales peuvent y concourir ; le reste ne saurait que le fausser.

¹ Je conseille l'expérience suivante : Donner comme sujet de composition : *Mon livre d'école préféré*, et compter les travaux en faveur de la grammaire.

Mais alors, comment faut-il s'y prendre ? J'ai dit plus haut que l'enfant, lorsqu'il lit un texte, n'y voit pas et n'y doit pas voir des substantifs, des adjectifs, des pronoms, des participes, etc., mais des idées ; s'il doit écrire un de ces mots, il fait appel à son souvenir. Il s'ensuit qu'il faut lui donner très souvent l'occasion de voir un mot sous diverses faces, dans ses rapports avec les autres mots, sans qu'il connaisse les règles qui les régissent, mais qu'il y arrive par une sorte d'intuition secrète, comme en se jouant, et sans qu'il y entende prononcer le mot de grammaire. Il ne doit pas voir la langue à travers la grammaire, mais à travers les nombreux exemples qu'on lui aura montrés ; dans les leçons de rédaction en commun, au tableau noir, dans de fréquentes lectures, dans les leçons de dictées raisonnées, où l'on fait appel aux souvenirs de l'élève, dans les leçons de récitation, où l'on apprend à l'enfant des modèles de phrases et de conversation.

Ce travail doit commencer dès les premières leçons de lecture, vers la deuxième année de la scolarité. Mes expériences pendant trois ans m'ont prouvé que ce moyen produit de bons résultats.

EUG. MONOD.

Est-il permis de déclarer à M. Barbier que son article mi-badin, mi-railleur n'est nullement convaincant ? Dire qu'une grammaire est bonne parce qu'elle a atteint quatre-vingts éditions, est-ce une preuve suffisante ? Du reste, la question, ici, n'est pas de savoir si la *Petite grammaire du premier âge*, par P. Larousse a rendu des services autrefois, mais si, à la lumière de la science que M. Barbier semble dédaigner, ce livre mérite encore une place dans nos écoles.

Le grand et fécond auteur-éditeur d'ouvrages grammaticaux s'est basé sur ce principe fondamental : « La connaissance des mots conduit à la connaissance des choses. » Or le mouvement pédagogique issu de Pestalozzi, du P. Girard et de leurs fidèles disciples a littéralement renversé cette proposition qui est devenue celle-ci : L'étude des choses conduit à la connaissance des mots. C'est ce que dit excellemment M. Lacombe dans son bel ouvrage : « Essai d'un enseignement basé sur la psychologie : »

« Si vous voulez que l'enfant possède beaucoup de mots, il faut le mettre en présence de beaucoup de choses. D'ailleurs, sachons-le, ce n'est pas la question des mots qui importe, c'est la quantité de notions que contient pour nous chacun de ces mots. »

Les ouvrages de Larousse ont un tout un autre objectif.

Ne soyons donc pas étonnés que, de nos jours, les grammaires soi-disant à l'usage de l'enfance subissent quelques assauts. Malgré la tradition et les habitudes reçues, tout fait prévoir et espérer qu'elles seront bientôt non pas brûlées ou mises à l'index, mais transformées et mises en harmonie avec les légitimes exigences de notre époque. ¹

U. BRIOD.

LEÇON DE CHOSES

Degré inférieur.

La vue.

(SENS ET ORGANE).

Dites ce qui se trouve autour de vous. — Nommez quelques-uns de vos camarades. — Que faites-vous pour les reconnaître ? Quel organe vous permet de les voir ? — Quand peut-on voir ? Quand ne voit-on pas ? — Quelles conditions faut-il donc pour distinguer nettement les objets ? (lumière et bonne vue).

Combien avons-nous d'yeux ? — Comment les désigne-t-on ? (gauche, droit). — Où sont-ils placés ? Quelle est la forme de l'œil proprement dit ? — On l'appelle le *globe* de l'œil. — Il est entouré d'une peau très dure que vous appelez

¹ Le débat est définitivement clos. (La Rédaction).

le blanc de l'œil. — Regardez de profil les yeux de votre proche voisin. Que remarquez-vous ? — Cette sorte de verre fixé sur le devant de l'œil s'appelle la cornée. Pourquoi ? — Qu'y a-t-il derrière ? — Un cercle coloré, l'iris, et au milieu un trou noir, la pupille — Faire indiquer les diverses couleurs de l'iris et déterminer le nombre des élèves qui ont l'iris brun, bleu, gris-bleu, etc. — Faire remarquer le changement de grosseur de la pupille, suivant le degré de lumière, soit en fermant les volets un instant, soit en invitant à fermer les yeux pendant quelques minutes. — Le dedans de l'œil est tout noir. On voit s'y réfléchir les objets. La surface du globe est humide et brillante.

Le globe lui-même est enfermé dans une cavité appelée orbite.

L'œil est mobile. Où peut-il se diriger ? Regardez en haut, à droite, à gauche, en bas, sans mouvoir la tête. — Quand ferme-t-on les yeux ? — Comment nomme-t-on ce qui recouvre l'œil ? — Que remarquez-vous au bord des paupières ? — A quoi servent les cils ? — Montrez vos sourcils. Où sont-ils placés ? — Ont-ils quelque utilité ?

D'une manière générale, à quoi sont destinés les organes qui entourent le globe de l'œil ? — Pourquoi les yeux ont-ils besoin d'être si bien protégés ? — Qu'arrive-t-il quand ces organes sont fatigués ou irrités par un corps étranger ? — Qu'est-ce qui peut encore irriter les yeux ? La vue directe de la lumière, un travail assidu trop prolongé, certaines maladies, etc. — Qu'est-ce qui peut affaiblir la vue ? L'âge, la fatigue de l'organe, l'habitude très pernicieuse de regarder les objets de trop près. La vue normale distincte est de 25 à 30 cm. Ceux qui ne peuvent voir les objets que de très près sont des *myopes* ; ceux qui ne voient que d'un œil sont appelés *borgnes* ; ceux qui ne voient pas du tout sont *aveugles*. Ces derniers sont bien malheureux, ils ne peuvent jouir de la beauté de la nature et de la vue de ceux qui leur sont chers.

Évitons tout ce qui peut nuire à notre vue. Soulageons ceux qui sont affligés de quelque infirmité.

EXERCICES D'APPLICATION.

a) *au langage.* — Dites à tour de rôle ce que vous pouvez voir : 1. sur la terre, 2. dans l'eau, 3. dans l'air, 4. dans le ciel.

Énumérez ce que vous aimez ou ce que vous n'aimez pas à voir.

b) *à la lecture.* — Lire en classe l'histoire du pauvre aveugle : *Seconds exercices de Jeanneret, page 96, 13^e édition.*

c) *à l'orthographe.* — Écriture de tous les termes soulignés dans la leçon de chose.

DICTÉE.

(Verbe être, 3^e pers. du sing. et du pluriel.)

Les yeux sont les organes de la vision. Ils sont placés au-dessous du front, de chaque côté du nez. Le globe de l'œil est très mobile. Il est protégé par l'orbite, la paupière, les cils et les sourcils. Les yeux sont parfois mouillés de larmes. Ce sont des organes merveilleux et très délicats.

U. BRID.

COMPOSITION

Le lait condensé.

Plan. — 1. Le lait est un des meilleurs aliments. — 2. Réputation des laits suisses. — 3. Fabrique de lait condensé. — 4. Importance de cette industrie. — 5. Mode de fabrication. — 6. Comparaison : le lait frais et le lait condensé. — 7. Usages du lait condensé.

Développement. — Parmi les aliments qui servent à la nourriture de l'homme, le lait occupe, sans contredit, un des premiers rangs. D'un aspect agréable et d'une saveur appétissante, il doit à sa composition la propriété d'être la nourriture exclusive des nourrissons. Il permet aussi de composer pour nos repas une

grande variété de mets délicats. La modicité de son prix le rend à peu près partout accessible à la table du pauvre. Il donne lieu, le plus souvent aux environs des villes, à des industries d'une réelle importance, par exemple celle du lait condensé.

Au premier rang des pays producteurs du lait condensé se trouve la Suisse. Ses laits ont acquis, à peu près dans le monde entier, une très grande réputation. Si la Normandie et la Hollande produisent des laits plus riches en beurre, aucun d'eux ne peut rivaliser avec les laits suisses pour le bon goût, la finesse de l'arome et l'ensemble de leurs qualités. Cela provient essentiellement de la richesse de la flore du pays.

L'industrie du lait condensé, qui a pris ces dernières années un immense développement en Suisse, est actuellement exploitée principalement par trois sociétés ou particuliers : la compagnie anglo-suisse avec deux fabriques à Cham et à Guin ; la fabrique Lapp à Epagny ; la société Henri Nestlé avec ses trois fabriques de Vevey, Bercher et Payerne.

Actuellement, cette industrie exporte approximativement deux cent mille quintaux par année, ce qui représente le lait de vingt à vingt-cinq mille vaches. La consommation indigène du lait condensé étant insignifiante, exportation est synonyme de fabrication. L'exportation des fromages suisses rapporte annuellement en moyenne une soixantaine de millions de francs et celle du lait condensé en rapporte plus de la moitié.

Le mode de fabrication du lait condensé est le suivant : le lait frais, aussitôt trait est porté par les agriculteurs, propriétaires des vaches, dans les laiteries que possède chaque village ou groupe de petits villages. Ces laiteries sont des sociétés syndiquées avec lesquelles traitent les fabriques de lait condensé. Le lait y est refroidi. Amené à la fabrique, le lait est chauffé une première fois au bain-marie, puis une deuxième fois dans des vases en cuivre jusqu'à une température ne dépassant pas 80° C. Il est ensuite sucré par une adjonction de treize pour cent de son poids de sucre raffiné de première qualité, et aspiré au moyen d'une pompe dans des vacuums, appareils à condensation dans le vide. Ces appareils, construits à peu près comme ceux employés pour la condensation du jus de betteraves, sont munis d'un double fond et de tuyaux en spirale dans lesquels circule de la vapeur d'eau. Un aspirateur, fonctionnant au moyen d'une pompe pneumatique, communique avec le vacuum par son sommet et enlève sous forme de vapeur, au fur et à mesure qu'elle se produit, la partie aqueuse du lait qui bout sous faible pression. Le lait, amené au degré de condensation voulu, est sorti des vacuums, puis refroidi dans des vases placés dans des réservoirs d'eau courante très fraîche. Il ne reste plus alors qu'à le mettre dans des boîtes de fer-blanc, cylindriques, hermétiquement soudées et à l'expédier dans le monde entier.

On remarquera que dans ce mode de préparation, le lait, tel que l'a donné la vache, n'a subi, d'une part, qu'une déperdition d'eau, et d'autre part, une adjonction de sucre pur, destiné à le mieux conserver. Il contient tous les éléments du lait frais, et ceux-ci n'ont pas subi de modifications essentielles, l'ébullition du lait, sous faible pression, n'ayant jamais dépassé 80° C. On peut donc affirmer que le lait condensé a toutes les propriétés nutritives du lait frais, que c'est un excellent aliment.

Le problème de la conservation du lait est donc résolu. Ce lait se conserve pendant plusieurs mois ; son goût est des plus agréables. Le lait condensé se prête à des usages aussi nombreux que le lait frais. Il n'est pas besoin d'insister sur les services qu'il rend dans les grands centres, à bord des navires, dans les colonies et dans tous les nombreux pays où le lait frais fait défaut.

CHARLES GALLARD.

DICTÉES

Utilité du dessin.

Un jeune mécanicien, voyageant en Suisse, arriva dans une auberge mourant de faim, mais incapable de faire comprendre à l'hôtesse, qui n'entendait pas un mot de français, ce dont il avait besoin. Il devint très perplexe, mais son anxiété prit bientôt fin : il avait soudain pensé à son crayon. Aussitôt il se mit à dessiner un plat, d'où montait de la vapeur, puis une assiette flanquée d'un couteau et d'une fourchette; enfin, de l'autre côté du plat, une bouteille et un verre. Quand il eut terminé la démonstration graphique de tous ses besoins, l'hôtesse sourit, courut à son fourneau préparer le mets représenté.

Une heure après, le voyageur affamé entamait une belle volaille dorée.

Il faut travailler.

« C'est dur tout de même d'étudier, » dit Jean Pierre, qui partait pour l'école. — Tout est dur dans ce monde. Si le pain venait de lui-même dans notre poche, on ne retournerait pas la terre, on ne sèmerait pas le grain, on ne demanderait pas la pluie et le soleil, on ne faucherait pas, on ne mettrait pas en gerbes, on ne battrait pas en grange, on ne vannerait pas, on ne porterait pas les sacs au moulin, on ne moudrait pas, on ne traînerait pas la farine chez le boulanger, on ne pétrirait pas, on ne ferait pas cuire.

Ce serait bien commode. Mais le blé ne pousse pas tout seul; il faut que les gens s'en mêlent. Tout ce qui pousse seul ne vaut rien, comme les chardons, les orties, les épines et les herbes trancantes au fond des marais. Et plus on prend de peine, mieux cela vaut

ERCKMANN-CHATRIAN.

Le travail à l'aiguille.

Le travail à l'aiguille joue un grand rôle dans l'existence de la femme; c'est à peu près le seul qui lui soit exclusivement réservé. A la jeune fille pauvre, à l'ouvrière, il permet de gagner honorablement sa vie. A la mère de famille, il fournit le moyen de faire des économies multiples. Enfin, à la femme favorisée par la fortune, il offre une distraction agréable, un passe-temps précieux; il lui permet aussi d'être utile aux pauvres et de leur venir délicatement en aide. Pour toutes, en un mot, l'aiguille est une amie intime, souvent le soutien du ménage et toujours l'auxiliaire indispensable de la charité. Elle remplit les heures de solitude, combat l'ennui, favorise les bonnes œuvres, et, au besoin, lutte contre la misère. On ne peut se figurer ce qu'une mère de famille peut économiser d'argent si elle est habile à raccommo-der le linge, à coudre les vêtements, à ravauder les bas.

Jeunes filles, familiarisez-vous avec tous les ouvrages à l'aiguille; aimez-les; ils vous donneront plaisir et profit.

Journal des instituteurs.

RÉCITATION

L'aiguille.

Je suis la petite aiguille.
Aux doigts de la jeune fille
Et des mères de famille,
Je vais, je viens, je sautille,
Pour que le monde s'habille
Selon l'âge et les saisons...
Nous cousons, nous cousons.

Les langes et les layettes,
Les mignonnes chemisettes,
Les coiffes et les cornettes,
Nous les donnons très bien faites
Pour les petites fillettes
Et les tout petits garçons...
Nous cousons, nous cousons.

Dans la toile, dans la laine,
Dans la robe de futaine,
Dans le manteau de la reine,

Avec le fil que j'entraîne
Nuit et jour je me promène,
Et, dans toutes les maisons,
Nous cousons, nous cousons.

J. AICARD.

La pauvre.

Hou ! hou ! fait le vent dans les branches. Hou ! hou le petit qui sommeille
Il fait nuit. Les routes sont blanches. Frissonne de froid et s'éveille,
La pauvre marche à grands pas. Le bruit l'effraie, il pleure un peu.
Elle a de mauvaises chaussures, Ne crains rien, c'est le vent, écoute,
Son visage est plein de gerçures Il nous dit qu'au bout de la route
Et son petit dort dans ses bras. Nous aurons un lit et du feu. »

Hou ! hou ! l'enfant de la pauvre
Ne pleure plus. Avec tendresse
La mère dit : « Mon petit dort ! »
Elle le serre et marche, agile,
Espoir ! espoir ! voici la ville !
Mais dans ses bras l'enfant est mort.

O. AUBERT.

GYMNASTIQUE

Type de leçon pour classe de garçons ou de filles de 8 et 9 ans.

Cette leçon peut aussi être utilisée pour une classe à plusieurs degrés. Il suffit d'organiser un jeu pour les grands élèves, par exemple une course aux lièvres ou une partie de barres ; ils seront heureux de jouer seuls, et le maître profitera de cette occasion pour donner une leçon aux petits.

1. **PLACEMENT SUR UN RANG.** — Le maître commande : *Sur un rang !* A ce mouvement, les élèves se placent rapidement les uns à côté des autres en face du maître, bien entendu le plus grand à droite. Rompre et reformer le rang.

2. **MOUVEMENTS DES PIEDS.** — Fermer et ouvrir les pointes de pieds plusieurs fois de suite. — Lever les pointes de pieds, et les talons alternativement et simultanément, par mouvements, ensuite en cadence. (Les élèves compteront à haute voix aux exercices en cadence).

3. **ETUDE DES ROTATIONS INDIVIDUELLES.** — Faire quatre $\frac{1}{4}$ de tour à droite et quatre $\frac{1}{4}$ de tour à gauche. Bien expliquer aux élèves que lorsqu'on commande : *A droite-droite !* il faut toujours se tourner du côté des premiers et *A gauche-gauche !* dans la direction des derniers.

Pour varier, on peut aussi faire les $\frac{1}{4}$ de tour en sautant ; on commande alors : *A droite sautez-un !* Idem à gauche.

4. **MOUVEMENTS DE LA TÊTE.** — 1, tourner lentement la tête à droite, sans élever, ni déplacer les épaules ; 2, ramener la tête dans la position droite toujours en maintenant l'immobilité ; 3, tourner la tête à gauche ; 4, ramener la tête dans la position droite.

1, Renverser lentement la tête en arrière, sans déplacer le buste ; 2, relever lentement la tête en position droite ; 3, fléchir très lentement et le plus possible la tête de côté à droite ; 4, ramener la tête droite ; 5, fléchir lentement à gauche ; 6, ramener la tête droite.

5. **MOUVEMENTS DES BRAS, DES JAMBES ET DU TORSO EN ORDRE OUVERT.** — Placer successivement les élèves par quatre et faire prendre les distances.

Lever les bras alternativement et simultanément en avant, 6 temps.

» » » » de côté »
» » » » en avant en haut 6 temps.

Mains hanches. — 1, fléchir le corps lentement en avant ; 2, revenir en position ; 3, fléchir le corps légèrement en arrière ; 4, position ; 5, fléchir le corps de côté à gauche ; 6, revenir en position ; 7, fléchir de côté à droite ; 8, position. Ces mouvements doivent être peu prononcés, vu l'âge des élèves.

6. EXERCICES DE SUSPENSION. — Reforme la ligne et venir se placer devant les perches en marchant sur la pointe des pieds. 1, sauter en suspension tendue à une perche en croisant la jambe gauche dessus ; 2, sauter en arrière à la station jambes fléchies ; tendre les jambes. (Pour les petites filles, l'on ne fera pas croiser les jambes). Répéter l'exercice en croisant jambe droite dessus.

7. FORMER LE CERCLE ET JOUER TAPE-DOS.

E. HARTMANN.

COMPTABILITÉ

Dépenses d'un collectionneur d'insectes.

En avril, 1899, j'ai reçu de mon parrain fr. 30 pour me procurer tout le matériel indispensable à un collectionneur d'insectes.

Etablir la note que je lui présenterai en avril 1900.

Le menuisier Winlinger m'a fabriqué 2 boîtes vitrées qu'il m'a fait payer fr. 5,50 chacune.

J'ai acheté 10 feuilles de liège (8 cm. sur 48 cm.) à 50 centimes la feuille.

J'ai fait venir de Paris (magasin du Louvre) 1/2 kg. d'épingles à fr. 6 le kg. Droits d'entrée et frais à ma charge : 70 centimes.

J'ai acheté chez le pharmacien : a) de l'éther pour fr. 1 ; b) de la naphthaline pour 50 centimes ; c) 3 petites bouteilles à 10 c. pièce. Je me suis en outre procuré deux filets démontables à fr. 2 l'un et une boîte de chasse que j'ai payée fr. 3,50.

NOTE

Pour ma collection.

DEPENSES

1899		Fr.	Ct.
	2 boîtes vitrées à f. 5,50	11	—
	10 feuilles de liège à 50 centimes la feuille	5	—
	Demi kg. d'épingle à f. 6 le kg.	3	—
	Droits de douane et frais	—	70
	A la pharmacie : a) Ether	1	—
	— b) Naphtaline	—	50
	— c) 3 bouteilles.	—	30
	2 filets à f. 2 pièce	4	—
	1 boîte de chasse	3	50
	TOTAL	29	—
	Reçu de mon parrain	30	—
	Dépendé	29	—
	Il me reste	1	—

A. REVERCHON.

A NOS LECTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

Agenda des écoles

Nous prions nos lecteurs d'envoyer au plus tôt, soit aux délégués soit à la gérance, leurs commandes pour l'Agenda au moyen du bulletin contenu dans le numéro 49 de 1899. MM. les délégués qui ne nous ont pas encore envoyé leurs listes voudront bien le faire sans tarder.

La gérance de l'Éducateur.

Instruction publique et Cultes.

Augmentation du traitement des régents
pour année de services.

L'augmentation de traitement pour 1899 est payable aux recettes de district.

CULTES

ÉGLISE NATIONALE. — L'un des postes de pasteur de la paroisse d'**Avenches** et celui de la paroisse de **Champagne** sont au concours.

Adresser les inscriptions au département de l'instruction publique (service des cultes) **avant le 6 février**, à 6 heures du soir.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

A vendre :

C. de Varigny : Nouvelle Géographie moderne, 5 vol. gd. in 4° avec illustrations et cartes, état de neuf.

Ce magnifique ouvrage valant 100 fr. sera cédé à très bas prix. S'adresser à
J. Gern, St.-Aubin (Neuchâtel).

Ecole normale de Porrentruy

I. Concours d'admission de nouveaux élèves.

Conformément à la loi du 18 juillet 1875, une nouvelle série d'élèves sera admise, au printemps prochain, à l'Ecole normale de *Porrentruy*. Les aspirants sont invités à se faire inscrire, d'ici au *10 mars* à la Direction de cet établissement. Ils devront joindre les pièces suivantes à leur demande :

1° Un extrait de naissance ou un acte d'origine.

2° Un certificat médical indiquant s'ils ont été vaccinés, ainsi que les vices constitutionnels dont ils pourraient être atteints.

3° Un certificat concernant l'éducation, le caractère et l'instruction de l'aspirant ; ce certificat sera délibéré par l'instituteur et devra être approuvé par la commission d'école.

Ces deux dernières pièces seront remises sous pli cacheté.

Pour le certificat médical, on demandera un formulaire à la Direction de l'Ecole normale.

L'examen d'admission aura lieu à l'Ecole normale de Porrentruy, le *jeudi 5 avril*. On est prié de donner *l'adresse exacte* des parents ou tuteurs de l'aspirant.

II. Examens en obtention du diplôme d'instituteur et d'institutrice d'école primaire.

Ces examens auront lieu à l'Ecole normale de *Porrentruy* aux dates ci-après :

1° Examens écrits, les 15, 16 et 17 mars, dès 8 heures du matin.

2° Examens oraux, les 6 et 7 avril, dès 7 1/2 heures du matin.

Les examens préalables pour la II^e classe de l'Ecole normale auront lieu aux mêmes dates.

Les aspirants et aspirantes sont invités à se faire inscrire, jusqu'au *20 février*, à la Direction soussignée, en lui adressant les pièces prescrites à l'art. 3 du règlement du 2 avril 1885.

BERNE, le 29 janvier 1900.

Direction de l'Instruction publique.

EXAMENS

des

Aspirants au diplôme d'instituteur secondaire DU JURA BERNOIS

Ces examens auront lieu du 17 au 21 avril prochain, au bâtiment de l'Ecole cantonale à Porrentruy, où ils commenceront à 8 heures du matin.

Les candidats sont priés de s'inscrire avant le premier février prochain, chez M. Landolt, inspecteur des écoles secondaires à Neuveville, président de la commission d'examens, en ajoutant les papiers réglementaires et la contribution aux frais d'examen.

BERNE, le 8 janvier 1900.

Zag. E. 11.

Direction de l'Instruction publique.

RENTES VIAGÈRES

Les placements viagers peuvent être constitués par des versements au comptant ou par cession de titres, d'effets publics, d'obligations hypothécaires, etc.

Age du rentier	Versement unique pour une rente viagère immédiate de 100 fr. par an	Age du rentier	Rente annuelle pour un placement de 1000 fr.
50	1461,95	50	68,40
55	1290,15	55	77,51
60	1108,80	60	90,19
65	923,83	65	108,25
70	776,77	70	128,74

Les *nouveaux tarifs*, les *prospectus* et les *comptes rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction de la

Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH

Musée pédagogique, Fribourg.

Le catalogue de la Bibliothèque et des collections du Musée a paru en novembre 1899. Il comprend, pour les collections, plus de 2000 numéros et près de 6000 vol. pour la Bibliothèque.

Ce catalogue sera adressé **gratuitement** à toute autorité scolaire et à tout membre du corps enseignant qui le demandera. Le service de la bibliothèque et des objets faisant partie des collections, est **gratuit** et les envois jouissent de la franchise postale jusqu'à concurrence de 2 kilos.

Fribourg, le 7 janvier 1900.

La Direction du Musée pédagogique.

FOETISCH FRÈRES

MAGASINS DE MUSIQUE

LAUSANNE ET VEVEY

L'ORPHÉON DES ÉCOLES

N ^o	A 2 voix	Prix nets	N ^o	A 3 voix	Prix nets
1.	<i>Bischoff, J.</i> , La Fileuse (Major Davel)	0,15	24.	<i>Kling, H.</i> , - <i>Weber</i> , Freyschütz : Cueillons la fleur	0,25
	A 3 voix		25.	» » » Devant la jeunesse	0,25
2.	<i>Kling, H.</i> , Dieu qui gardes la patrie	0,25	26.	» - <i>Donizetti</i> , Fille du Régiment : Prière	0,25
3.	<i>Kling, H.</i> , Pastorale	0,25	27.	» - <i>Auber</i> , La Muette de Portici : Prière	0,25
4.	» L'Oraison Dominicale	0,25	28.	» - <i>Mendelssohn</i> , Elie, Trio des anges	0,25
5.	» Soyons unis	0,25	29.	» - <i>Boieldieu</i> , Dame blanche : Chœur des montagnards	0,25
6.	» Solitude	0,25	30.	» Chœur des ménestrels	0,25
7.	» La Fileuse	0,25	31.	» La vieille Berner Marche	0,25
8.	<i>North, C.</i> , 6 chants de Noël	0,25	32.	» - <i>Spohr</i> , Puissance de Dieu	0,25
9.	<i>Bischoff, J.</i> , La Fileuse	0,25	33.	<i>Kling, - Kreutzer</i> , Une nuit à Grenade : Chœur pastoral	0,25
10.	<i>Kling, H.</i> , Chant de Noël	0,25	34.	» » Sur la montagne	0,25
11.	<i>Chassain, R.</i> , La Noël des petits enfants	0,25	35.	» » Prière du soir	0,25
12.	<i>North, C.</i> , Là-haut	0,25		A 2 voix	
13.	» La Chanson des étoiles	0,25	36.	<i>Mendelssohn</i> , Songe d'une Nuit d'été : Hymne de joie (sur la Marche nuptiale) avec accompagnement de piano	0,50
14.	» Les Chanteurs des Alpes	0,25	37.	<i>Kling, A.</i> , Fils. L'Avalanche. Scène alpestre	0,50
15.	» Les Clochettes bleues	0,25	38.	<i>Adam, A.</i> , Cantique de Noël	0,25
16.	» Le Chasseur suisse	0,25	39.	» Les enfants du pays	0,50
17.	» Le Livre de la vie	0,25	40.	<i>Mayor, G.</i> , Les cadets suisses	0,30
18.	<i>Kling, H.</i> , - <i>Mozart</i> , Flûte enchantée, Hymne	0,25		3 voix égales	
19.	» » La fée du logis	0,25	41.	<i>Hochsre, C.</i> , Op. 22. L'Harmonie. 12 mélodies originales	0,50
20.	» » Pour avoir un charme vainqueur	0,25			
21.	» » Bientôt s'enfuira notre enfance	0,25			
22.	» » Charmante musique	0,25			
23.	» - <i>Weber</i> , Freyschütz : C'est la voix	0,15			

Répertoire Choral

Collection de nouveaux Chœurs à 4 voix d'hommes

CHŒURS A 4 VOIX MIXTES

Très grand choix

ECHOS DU LÉMAN. — Chœurs à 4 voix mixtes

Vol. I, religieux. — Vol. II, divers.

Envois en examen par retour du courrier. — Grand rabais par quantité.

Opérettes et Duos, etc.

Comédies, Drames, etc.

XXXVI^{me} ANNÉE — N^o 7.

LAUSANNE — 17 février 1900.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RŒURIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUËX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7.50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT

Lausanne

R. LUCAS 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte rendu, s'il y a lieu — Prix des annonces: 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgurin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dérian , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	Lambert , T.,	Concise.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Briod , E.,	Fey.
Neuchâtel.		Martin , H.,	Mézières.
MM Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Locle.	M. Fritsch , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
Fribourg.			
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		
Tessin : M. Nizzola.			

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Gagnaux , L., syndic, président effectif, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

Librairie F. PAYOT, Lausanne.

Lunel , Dr B. Guide pratique d'hygiène et médecine usuelle, complété par le traitement du choléra épidémique. In-18, Paris 1881 (2 —)	» — 75
Marc-Monnier . La Camorra. — Mystères de Naples. In-18, Paris 1863 (3 50)	» 1 80
— Après le divorce. 2 ^{me} édition. In-18, Paris 1885 (3 50)	» 1 80
Pernot , L.-F. Guide pratique du constructeur. Dictionnaire des mots techniques employés dans la construction et des termes d'architecture civile, augmenté et refondu par Camille Tronquoy et Ch. Baye. In-18, Paris s. d. (4 —)	» 2 50
Pontmartin , A. de. Souvenirs d'un vieux critique. 1 ^{re} série, 2 ^{me} édition. In-18, Paris 1884 (3 50)	» 2 —
— idem, 2 ^{me} série. In-18, Paris 1882 (3 50)	» 2 —
— idem, 3 ^{me} série. In-18, Paris 1883 (3 50)	» 2 —
— idem, 4 ^{me} série. In-18, Paris 1884 (3 50)	» 2 —
— idem, 5 ^{me} série. In-18, Paris 1884 (3 50)	» 2 —
— idem, 6 ^{me} série. In-18, Paris 1885 (3 50)	» 2 —
— idem, 7 ^{me} série. In-18, Paris 1886 (3 50)	» 2 —
— idem, 10 ^{me} série. In-18, Paris 1889 (3 50)	» 2 —
Les huit séries ensemble, au lieu de fr. 28	» 14 —
— Mes mémoires. I. Enfance et Jeunesse. In-18, Paris 1885 (3 50)	» 2 —
— idem, II. Seconde jeunesse. In-18, Paris 1886 (3 50)	» 2 —
— Derniers Samedis. In-18, Paris 1891 (3 50)	» 2 —
Régamey , Félix. Le Japon pratique. Cent dessins par l'auteur. In-18, Paris s. d. (4 —)	» 2 50
Souviron , Alfred. Dictionnaire des termes techniques de la science, de l'industrie, des lettres et des arts. In-18, Paris s. d. (6 —)	» 3 —
Steerk , Major. Guide pratique de la fabrication des poudres et salpêtres suivi d'un appendice, sur les feux d'artifice par M. Spilt. Avec figures dans le texte. In-18, Paris s. d. (6 —)	» 3 50
Touaillon fils, Ch. Meunerie, boulangerie, biscuiterie, vermicellerie, amidonnerie, huilerie, chocolaterie, etc, 3 ^{me} édit. revue et considérablement augmentée. In-8 ^o , Paris 1879 (7 —)	» 4 —

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

SAISON D'HIVER

Confections pour Messieurs et Jeunes Gens

Grand assortiment

de Vêtements complets depuis les prix les plus bas.

Pardessus. — Manteaux flotteurs. — Pélerines.

Gilets de chasse.

Tricots vaudois. — Caleçons. — Camisoles.

Confection sur mesure travail soigné.

Grand choix de draperie en tout genre chez

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande Fabrique de Meubles

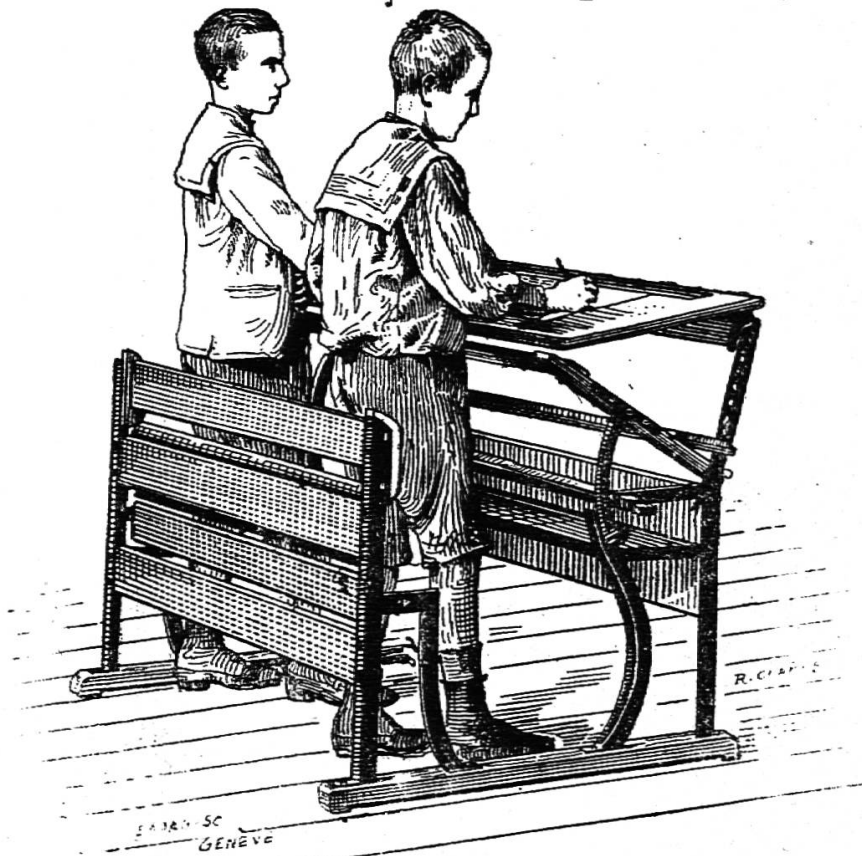
Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 50 à 75 fr.	Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

PUPIETRES HYGIENIQUES
A. MAUCHAIN
GENÈVE — Place Métropole — **GENÈVE**
 Système breveté + 3925 — Modèle déposé.



Pupitre officiel
 DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout
S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc :
 47 fr. 50.

Même modèle avec chaises
 47 fr. 50.

Attestations et prospectus à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Exp. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.